

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI**
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE BELGODERE

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 19 septembre 2018, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Antoine François MURACCIOLI, et Madame Sylvette Andrée VANSON, son épouse, demurant ensemble à AFA (20167) route de Zalla Petrello. Monsieur est né à BELGODERE (20226) le 16 mai 1937, Madame est née à VAL-DE-MEUSE (52140) le 2 juin 1941. Mariés à la mairie de BELGODERE (20226) le 8 août 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

ils ont possédé, conformément aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de BELGODERE (20226), Lieudit Ajola, une parcelle de terre cadastrée : section E, numéro 221, lieudit AJOLA, pour une contenance de 44 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Les oppositions seront reçues en l'Étude de Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr